

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

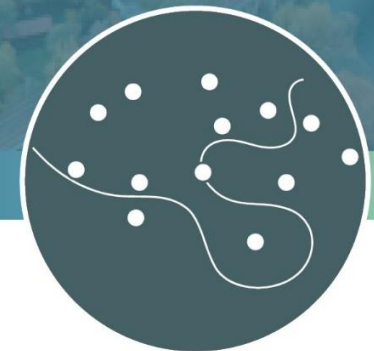
1.7. ANNEXES DU RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.7.2. DIAGNOSTIC PAYSAGER

Établissement Public Territorial
Paris Est Marne&Bois (EPT 10)

PADD débattu le 07 décembre 2021

PLUi approuvé le 12 décembre 2023



Sommaire

1. Un paysage entre prise en compte du socle géographique & intensification urbaine3

a. Insertion du territoire dans son contexte paysager3

Mais où sont les paysages de Paris Est Marne&Bois ? 3

Le relief et la Marne comme guides à l'expression de paysages 3

2. La charpente paysagère du territoire6

a. Les éléments de paysage.....6

La Marne et les rus, colonne vertébrale du territoire, mais des composantes qui se gomment dans le paysage 6

Les situations de coteaux : diversité des usages de la pente 7

Les tissus urbains, éléments majeurs dans la définition des ambiances paysagères..... 8

Les infrastructures, lignes de rupture dans le paysage10

b. Les éléments de découverte 11

Vues et panoramas : voir et être vu.....11

Points de repère : éléments saillants dans le paysage..... 12

Alignements d'arbres : accompagner la lecture des paysages depuis la rue 13

Parcs et jardins : des poches vertes agréables, garantes du cadre de vie du territoire14

Itinéraires de découverte : traverser le territoire.....14

c. Sites classés..... 14

Site classé du bois de Vincennes.....14

Sites classés de l'île d'Amour (Bry-sur-Marne), de l'île de Casenave (Chennevières-sur-Marne), de l'île Fanac (Joinville-le-Pont).....14

Site classé du Camping Marvillia Parks (Champigny-sur-Marne).....14

Site classé du Parc Watteau (Nogent-sur-Marne).....14

d. Sites inscrits.....15

Site inscrit de l'Abbaye de Saint-Maur.....15

Site inscrit des franges du bois de Vincennes15

Site inscrit des bords de Marne à Saint-Maurice et Maisons-Alfort15

3. Les 6 entités paysagères et leurs enjeux 16

La plaine parisienne.....18

Le plateau et le coteau de Vincennes.....20

La plaine de la confluence 22

Plateau & coteaux de Romainville 24

La vallée de la Marne26

Plateau & coteaux de Champigny28

4. Les points de vue depuis le territoire30

1. Un paysage entre prise en compte du socle géographique & intensification urbaine

a. Insertion du territoire dans son contexte paysager

La Convention Européenne du Paysage adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 Juillet 2000 définit, dans son premier article, le paysage comme «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations».

En ce sens, cette Convention reconnaît le paysage comme un patrimoine commun et culturel, partagé par une société. Un paysage ne se définit donc pas comme la somme des conditions géographiques réunies sur un territoire, mais bien comme la transcription, par un observateur, d'émotions que le territoire procure. En ce sens, le paysage est un objet infiniment subjectif, qui interroge aujourd'hui le cadre de vie des habitants et des acteurs d'un territoire, ainsi que l'insertion qualitative des projets territoriaux dans l'espace.

Par ailleurs, la Convention établit que le paysage n'est pas une donnée figée. Il évolue au gré des saisons, mais aussi sur le long terme. Le paysage est un support dynamique révélateur des politiques de territoire et des grands équilibres d'occupation du sol.

Mais où sont les paysages de Paris Est Marne&Bois ?

Au premier abord, parler de paysage au sein du territoire de Paris Est Marne&Bois peut paraître abscons ; l'ambiance majoritaire est urbaine et minérale, le territoire ne cultive pas de vastes panoramas dégagés, les perceptions sont souvent rapprochées et fermées ... mais est-ce que paysage rime forcément avec campagne, bucolique, charme rural français, sentiment d'ouverture, végétal, etc. ? Si les caractéristiques premières des paysages de Paris Est Marne&Bois sont très éloignées de ce qu'un paysage peut connoter dans l'imaginaire collectif, il n'en reste pas moins qu'il existe ici, comme partout, et dès lors qu'un observateur se penche et estime (en bien ou en mal...) cet espace, ce territoire. Le paysage, comme nous le rappelle la Convention Européenne de Florence, c'est un processus plus qu'un objet... processus d'observation consciente ou inconsciente, processus qui intéresse tous les espaces, patrimoniaux comme du quotidien.

Le relief et la Marne comme guides à l'expression de paysages

Le territoire de Paris Est Marne&Bois est majoritairement urbanisé. À l'image de l'Île-de-France, l'organisation géographique est le résultat d'un dialogue entre des grandes vallées et des plaines ou des plateaux. C'est ainsi qu'à plus vaste échelle, et d'après l'Atlas des Paysages de l'Île-de-France, le territoire de Paris Est Marne&Bois s'inscrit dans les unités paysagères régionales de :

- la Vallée Urbaine de la Marne, au cœur du territoire ;
- la Butte de Romainville au nord-ouest ;
- la Vallée du Morbras au sud-est.

L'atlas des paysages Val-de-Marne, en cours d'élaboration avec la participation du territoire, présente d'autres entités paysagères que celles identifiées ci-dessus.

Que nous cachent les vagues d'urbanisation successives des années 1950 à aujourd'hui et qui ont progressivement gommé les caractéristiques géographiques du territoire ?

Les choses apparaissent plus complexes : bien qu'urbanisée, la géographie guide le regard, les logiques de perceptions.

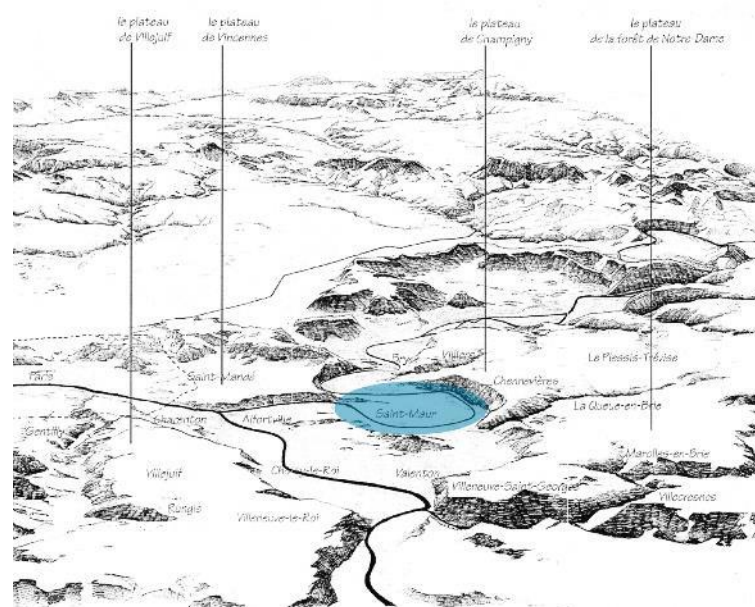
Le schéma ci-après montre bien le socle géographique dans lequel s'inscrit la vallée de la Marne. Les différentes boucles de la Marne, jusqu'à sa confluence avec la Seine, définissent des coteaux, plus ou moins pentus.

Les éléments composant la charpente paysagère du territoire, c'est-à-dire les éléments communs à l'ensemble du territoire, qui en fonction de leurs combinaisons relatives produisent les paysages du territoire de Paris Est Marne&Bois, sont hérités de cette lecture géographique du territoire :

- la Marne et les rus apparaissent comme la colonne vertébrale du territoire, l'élément guide et d'organisation primaire ;
- les coteaux offrent des situations de pente, générant des systèmes de perception entre différentes parties du territoire, et avec les territoires environnants ;
- les tissus urbains, de par leur diversité, influencent beaucoup les ambiances paysagères perçues ;

- les infrastructures routières et ferroviaires viennent en rupture avec le socle géographique et peuvent brouiller les perceptions et le fonctionnement du territoire.

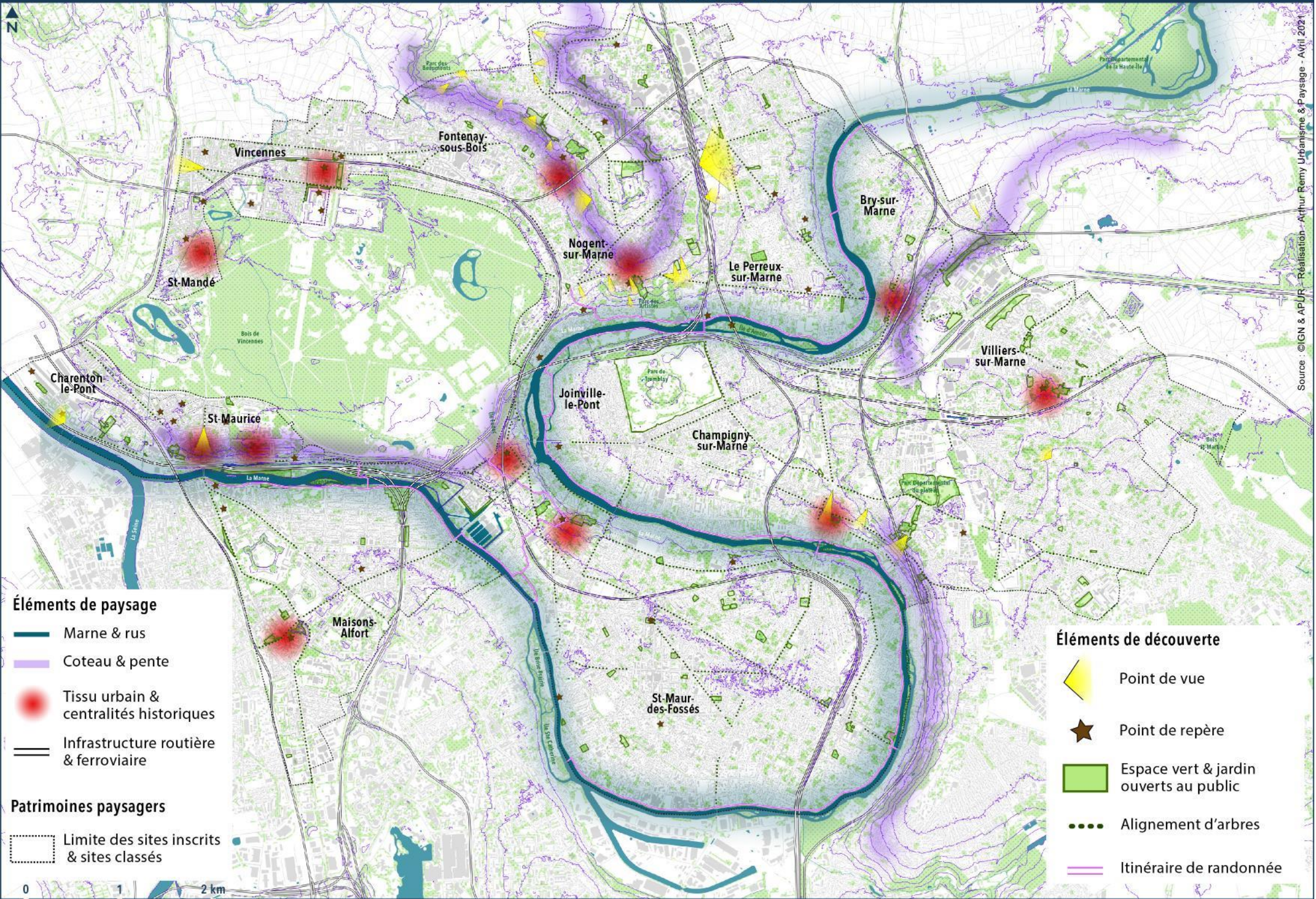
Ces éléments sont mis en relation les uns avec les autres à travers un système d'éléments facilitant la découverte des paysages : points de vue et points de repère guident la perception des paysages.



Contexte géographique de la Vallée de la Marne

Source : Agence Folléa-Gautier

CHARPENTE PAYSAGÈRE



Éléments de paysage

- Marne & rus
- Coteau & pente
- Tissu urbain & centralités historiques
- Infrastructure routière & ferroviaire

Patrimoines paysagers

- Limite des sites inscrits & sites classés

Éléments de découverte

- Point de vue
- Point de repère
- Espace vert & jardin ouverts au public
- Alignement d'arbres
- Itinéraire de randonnée



2. La charpente paysagère du territoire

a. Les éléments de paysage

La Marne et les rus, colonne vertébrale du territoire, mais des composantes qui se gomment dans le paysage

Élément fédérateur pour le territoire, la Marne constitue la colonne vertébrale du territoire de Paris Est Marne&Bois. Elle organise la structure géographique en produisant des méandres (dont la boucle de Saint-Maur-des-Fossés est un événement majeur), en distinguant de part et d'autre de ses rives, des situations de coteaux qui se font face. Si la Marne dispose d'un aspect naturel, préservé, les rus qui convergent et affluent vers la Marne ont été progressivement gommés. La structure hydrographique du territoire de Paris Est Marne&Bois ne se lit que difficilement, quand on s'attarde dessus. Ainsi, le canal de Gravelle reste l'un des témoins, dissimulé entre l'urbanisation et l'autoroute A4, de cette structuration historique du territoire par l'eau. D'après le diagnostic du plan de paysage Marne Confluence, le ru de la Lande, passant autrefois dans un vallon entre Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne et dans lequel s'inscrit le tracé du RER, est aujourd'hui busé et n'est plus visible dans le paysage.

L'accès aux berges de la Marne renforce le sentiment d'attachement des habitants pour leur rivière. Elles sont très fréquemment le support d'usages de sports et de loisirs sur ce qui représentait, à l'époque, le chemin de halage. Historiquement, les berges ont été pratiquées à partir de l'avènement des congés payés, où de nombreuses ginguettes et lieux de baignades ont fleuri.

En conclusion, la Marne offre une nature, ou l'image d'une nature, paisible, un cadre apaisant, à proximité de la ville. Cette image est renforcée par la présence d'îles contribuant au resserrement des perceptions le long de la vallée.



Les situations de coteaux : diversité des usages de la pente

De part et d'autre de la Marne, s'organise un système de plateaux qui viennent la flanquer. En fonction de la résistance des matériaux géologiques dont elle est composée, la Marne a plus ou moins érodé le substrat en produisant des rives dissymétriques, alternant, le long de son cours, coteaux pentus et plaine étalée. Les coteaux du territoire sont :

- Le coteau de Chennevières-sur-Marne, dont l'ampleur est essentiellement en-dehors du territoire, se termine et vient s'échouer à Champigny-sur-Marne. Le coteau marque ici fortement les perceptions depuis la vallée de la Marne, en resserrant le lit de la Marne et en conduisant l'œil vers les ouvertures de la rive droite. C'est aussi un élément déterminant dans les perceptions depuis la boucle de Saint-Maur, en offrant les fonds de scène des rues ;
- le coteau des Gravelles délimite la vallée de la Marne du bois de Vincennes. Si depuis ce coteau, quelques vues fugaces sont disponibles à la faveur d'une éclaircie forestière, la perception du coteau depuis la vallée est très discrète du fait de la présence de l'A4 ;
- la butte de Romainville offre la situation la plus marquée en matière de pente au sein du territoire. Depuis cette butte, de nombreuses vues émergent à la faveur de l'orientation des rues ;
- le coteau de Bry-sur-Marne et de Noisy-le-Grand offre les mêmes caractéristiques que le coteau de Chennevières-sur-Marne. À son émergence à Bry-sur-Marne, le coteau est également marqué, offrant une contrainte dans les perceptions conduisant l'œil vers les secteurs ouverts de la

rive droite. Les perceptions permises depuis ce coteau sont plus difficiles d'accès compte-tenu des denses infrastructures qui s'installent à mi-pente (RD303 et RER).

Quelques soient leurs caractéristiques, ces secteurs de pente définissent, à la faveur de l'organisation urbaine (rues et tissu bâti), des cônes de vue ou des panoramas, dont les profondeurs de champs sont étudiées dans le chapitre suivant. Nombreux sont les escaliers qui gèrent la pente et offrent de spectaculaires cônes de vue sur le lointain. Inversement, ce sont des secteurs très perceptibles, donc très sensibles, depuis la vallée de la Marne. Les coteaux, quand ils sont présents, contraignent les perceptions entre secteur fermé des coteaux d'une part et secteur plus ouvert de plaine d'autre part.



Les escaliers, des ouvrages mettant en valeur la pente



Les pentes peuvent ouvrir vers des vues, ici à Champigny-sur-Marne



Escaliers et vue à Fontenay-sous-Bois



Une rue perpendiculaire à la pente de laquelle s'ouvre une vue.

Les tissus urbains, éléments majeurs dans la définition des ambiances paysagères

L'organisation urbaine héritée montre une relation avec le socle géographique. Ainsi les noyaux urbains initiaux, repérés en rouge sur la carte de la charpente paysagère via une analyse de la carte d'État-Major, se tiennent tous, hormis Vincennes, Saint-Mandé et Maisons-Alfort sur un élément de relief, en situation de domination et de promontoire par rapport à la Marne.

Depuis, cette caractéristique est difficilement lisible dans le paysage. Les vagues successives d'urbanisation ont « rempli » la carte (représentées en gris pâle sur la carte de la charpente paysagère), en ne tenant pas compte et en gommant les spécificités géographiques du territoire : on s'installe sans réellement prendre en compte les caractéristiques géographiques du territoire. Par endroits, les pentes peuvent paraître impactées par un langage urbain moins adapté, comme c'est le cas à l'extrémité sud du bois de Vincennes, au niveau de Joinville-le-Pont, ou encore à travers certains secteurs pavillonnaires, moins adaptés à la pente.

Du fait de l'urbanisation presque généralisée de l'ensemble du territoire, ce tissu urbain définit principalement les ambiances paysagères du territoire, comme :

- les centralités marquées par un urbanisme plus dense, plus pittoresque. Chaque commune dispose de cette ambiance ;
- les tissus pavillonnaires, diffus le long de la vallée de Marne, comme à Charentonneau à Maisons-Alfort, Polangis à Joinville-le-Pont, le bas de Nogent-sur-Marne, les bords de Marne au Perreux-sur-Marne, Bry-sur-Marne ou Saint-Maur-des-Fossés, présentent une forte densité végétale et offrent potentiellement de vieilles bâtisses d'intérêt. Leur forte homogénéité, leur implantation sur une géographie plane, l'absence d'attention au caractère spécifique dans lesquelles

ils s'implantent n'offrent pas de capacité de repérage dans ces tissus. À noter toutefois qu'un patrimoine bâti spécifique s'est implanté le long de la Marne ;

- les tissus pavillonnaires, diffus sur les coteaux, comme à Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, s'articulent sur un parcellaire hérité d'une situation de pente ;
- les tissus pavillonnaires, diffus sur les plateaux, offrent une image de lotissement assez classique. De même que dans la vallée de la Marne, l'homogénéité de ces tissus ne permet pas un repérage dans l'entité ;
- le tissu urbain autour du bois de Vincennes correspond à des vieilles bâtisses dont les parcelles sont bien végétalisées. Il fait l'objet d'un site inscrit ;
- les tissus collectifs, d'immeubles de rapport à Saint-Mandé, Vincennes, Saint-Maurice ou Charenton-le-Pont incarnent une image plus « parisienne » ;
- les tissus spécifiques de cité jardin, qui bien que similaires aux tissus pavillonnaires, offrent des perceptions différentes ;
- les tissus de grands ensembles ponctuent le territoire de Paris Est Marne&Bois. Ils incarnent des formes très spécifiques et offrent une perception du cadre bâti plus intense. C'est le cas à Bois Labbé à Champigny-sur-Marne, Val de Fontenay, Maisons Alfort, Villiers-sur-Marne.

RAPPORT DE PRÉSENTATION – DIAGNOSTIC PAYSAGER



Les infrastructures, lignes de rupture dans le paysage

Le système autoroutier et ferroviaire organise des lignes de rupture dans les paysages. Compte-tenu de leurs fortes emprises, de leurs installations à revers de la géographie générant ainsi viaducs et autoponts, elles contraignent l'appréhension des paysages mais aussi la pratique des paysages par les mobilités douces.

D'autres voies routières, comme les boulevards ou les avenues, entretiennent une relation intéressante avec le paysage. Depuis ces axes, le paysage est appréciable au lointain ; il constitue les arrières plans de ces séquences urbaines.



b. Les éléments de découverte

Vues et panoramas : voir et être vu

La configuration géographique du territoire de Paris Est Marne&Bois, notamment les coteaux, permet l'expression de cônes de vue. L'APUR a mené un recensement des belvédères et panoramas, repris sur la carte de la charpente paysagère et dans le tableau de caractérisation ci-après. Cette liste a été vérifiée par un arpentage du territoire qui a également permis de la compléter.

Communes	Localisation du point de vue	Caractérisation et profondeurs de champs
Bry-sur-Marne	Rue Léon Menu	Vue fugace sur la vallée de la Marne et les coteaux d'Avron
Champigny-sur-Marne	80, rue Albert Thomas	Vue fugace sur la vallée de la Marne
	43, rue Anatole France	Vue sur la Tour Eiffel
	11 rue du Parc de la Montagne	Vue sur la boucle de Saint-Maur
	20, 36 rue du Monument	Vue sur la boucle de Saint-Maur, potentiellement sur les coteaux de Chennevières
Charenton-le-Pont	Quai de Charenton	Vue sur la BNF
Fontenay-sous-Bois	105, rue André Laurent	Depuis Av. Parmentier : vue sur Paris
		Depuis A. Danton : vue sur le bois de Vincennes

Communes	Localisation du point de vue	Caractérisation et profondeurs de champs
Joinville-le-Pont	63 rue Désiré Richebois	Vue sur le bois de Vincennes, Vincennes et Montreuil
	95 rue des Rieux	Vue sur le coteau de Noisy-le-Grand
	5-9 rue des Belles Vues	Vue sur le bois de Vincennes
	Rue des rosettes	Vue sur le bois de Vincennes et ses franges habitées
	9 rue Emile Zola	Vue sur le parc des Coteaux d'Avron
	Av. Parmentier	Vue sur la Tour Montparnasse
	Écoparc des carrières	Vue à 180° de Paris jusqu'au coteau de Champigny en passant par le bois de Vincennes
Joinville-le-Pont	Néant	
Le-Perreux-sur-Marne	Néant	
Maisons-Alfort	Néant	
Nogent sur Marne	Angle Grande Rue Charles de Gaulle / Av. Duvelleroy	Vue privatisée sur la Marne et les coteaux de Chennevières, Champigny en arrière-plan
	72 Grande Rue Charles de Gaulle	Vue depuis le parc de la Sous-Préfecture sur la Marne et les coteaux de Chennevières, Champigny

Communes	Localisation du point de vue	Caractérisation et profondeurs de champs
		en arrière-plan
	Angle Grande Rue / Rue de l'Armistice	Vue sur la Marne et les coteaux de Chennevières, Champigny en arrière-plan
	4, rue de Beauté	Vue sur la Marne et les coteaux de Chennevières Champigny en arrière-plan
	155 bd de Strasbourg	Vue sur Le-Perreux et Neuilly-Plaisance et les coteaux d'Avron en arrière-plan
	29, rue Charles 7	Vue fugace sur les coteaux de Bry-sur-Marne
	92, rue François Rolland	Vue au-dessus du parapet d'un terrain de sport vers la Marne et les coteaux de Chennevières Champigny en arrière-plan
	Rue de l'Ardillière	Traversée du pont offre une vue à 180° sur Le-Perreux et Neuilly-Plaisance et les coteaux d'Avron en arrière-plan
St-Maur-des-Fossés	Néant	
St-Mandé	Néant	
St-Maurice	33, Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny	Basculement du coteau, resserrement du bâti et voie perpendiculaire aux courbes de niveau génèrent une vue sur la Marne et sur des cheminées d'usine en

Communes	Localisation du point de vue	Caractérisation et profondeurs de champs
		arrière-plan
Villiers sur Marne	Néant	
Vincennes	Av. de Paris	Vue sur la Tour Eiffel, transparence du boulevard périphérique

Si ces cônes de vue permettent d'apprécier le territoire et bien au-delà des limites du territoire, il reste qu'ils sont peu mis en valeur ; aucune table de lecture du paysage ne vient les agrémenter. Ces cônes de vue sont plutôt le résultat de l'urbanisation du territoire : au gré des épannelages, d'une ouverture liée au franchissement d'un pont, d'une bonne orientation de la rue dans la pente. Il n'en reste pas moins que ces cônes de vue incarnent un élément important des paysages du territoire de Paris Est Marne&Bois. C'est par ces cônes de vue que se fait l'identification des pentes et de ses relations visuelles entre communes, mais aussi, à plus grande échelle, avec les autres territoires.

Points de repère : éléments saillants dans le paysage

Les points de repère sont des éléments naturels ou urbains qui se détachent dans le paysage de par leurs caractéristiques formelles et architecturales, leur localisation dans l'espace, ou encore de leurs usages spécifiques. Ce sont des éléments qui constituent des événements dans les paysages et qui permettent une localisation par rapport à eux.

L'APUR a mené un recensement des points de repère, repris sur la carte de la charpente paysagère et dans le tableau de

caractérisation ci-après. Cette liste a été vérifiée par un arpentage du territoire.

Communes	Caractérisation & localisation du point de repère
Bry-sur-Marne	Néant
Champigny-sur-Marne	Le Bois-Labbé
Charenton-le-Pont	Église Saint-Pierre, place de l'Église École Aristide Briand, place Aristide Briand Temple protestant, Rue des Ormes Tour Tripode, 6 quai de Bercy
Fontenay-sous-Bois	Centre commercial Bercy 2, rue Escoffier Église Saint-Germain l'Auxerrois, rue de Neuilly Tour la Redoute
Joinville-le-Pont	Club de l'Aviron, 97 quai de la Marne Église Saint-Charles Borromée, 3 rue de Paris Studios de Joinville, 10 rue Charles Pathé
Le-Perreux-sur-Marne	Église Notre-Dame de Toutes Grâces, Av. Pierre Brossolette Église Saint-Etienne, 4, rue Chanzy Église St-Jean-Baptiste, 19, allée de Bellevue
Maisons-Alfort	École Nationale Vétérinaire, Av. du Général de Gaulle Église St-Rémi, 8 rue Victor Hugo Église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur 41 rue Cécile Église Sainte-Agnès 6 quai Fernand Saguet
Nogent sur Marne	Pavillon Baltard 12 18 Av. Victor Hugo Hôtel Campanile 13 quai du Port Lycée Édouard Branly 8 rue Bauyn de Perreuse Viaduc Île aux loups

Communes	Caractérisation & localisation du point de repère
	Quai du Port de Créteil
	Centre Technique des Eaux Av. du Réservoir
St-Maur-des-Fossés	Église Saint-François de Salles Place Adamville Kennedy Église Saint-Nicolas Place d'Armes Hôtel de Ville Pl. Charles de Gaulle
St-Mandé	Hôtel de Ville 10 place Charles Digeon Église Notre-Dame Av. du Général de Gaulle Hôpital militaire Begin
St-Maurice	Église Saint-André rue du Val d'Osne Église Saint-Maurice rue Maurice Gredat Église des Saint-Anges Gardiens Rue JF Belbeoch Hôpital Saint-Maurice Rue du Val d'Osne
Villiers sur Marne	Église Saint-Jacques Saint-Christophe Rue Guillaume Bude
Vincennes	Château de Vincennes Av. Carnot Église Saint-Louis de Vincennes 16 rue de Fays Église Notre-Dame Rue Eugène Renaud Hôtel de Ville place du Général Leclerc Ste-Chapelle de Vincennes Château de Vincennes

Alignements d'arbres : accompagner la lecture des paysages depuis la rue

Les alignements d'arbres constituent des éléments importants dans la découverte des paysages du territoire de Paris Est Marne&Bois depuis la rue. En effet, ils apportent un cadrage à la rue en complément du cadre bâti. Quand elle est en pente et d'une largeur suffisante, ces alignements accompagnent le regard vers les fonds de scène. Ce sont de vrais dispositifs de mise en scène des

paysages. Leur taille se révèle alors importante pour guider à la fois le regard tout en préservant le caractère de naturalité, de végétalisation qu'apportent les alignements d'arbres aux séquences traversées.

Parcs et jardins : des poches vertes agréables, garantes du cadre de vie du territoire

Le territoire de Paris Est Marne&Bois est ponctué de nombreuses poches vertes de parcs et jardins ouverts au public. Quels que soient leur échelle ou leur mode de gestion (parc départemental ou parc municipal), ces espaces apportent des possibilités de ressourcement pour les habitants. En cela, ils participent au paysage quotidien des habitants du territoire.

Itinéraires de découverte : traverser le territoire

Des chemins de Petites Randonnées ou de Grandes Randonnées traversent le territoire de Paris Est Marne&Bois. Parce qu'ils trouvent leurs assises dans les caractéristiques naturelles du territoire (essentiellement le long des berges de Marne et le chemin de halage qui offre aujourd'hui un potentiel important de balades), ils permettent de découvrir à vitesse réduite les paysages selon le mode de déplacement. Le long de la Marne, ces itinéraires offrent un potentiel de vues et de découverte liées au resserrement du profil de la Marne.

c. Sites classés

Site classé du bois de Vincennes

Bien que situé à l'extérieur du territoire, le bois de Vincennes marque les paysages du territoire de Paris Est Marne&Bois. Ses franges boisées offrent un ourlet boisé perceptible depuis le territoire.

Sites classés de l'île d'Amour (Bry-sur-Marne), de l'île de Casenave (Chennevières-sur-Marne), de l'île Fanac (Joinville-le-Pont)

La boucle de Saint-Maur-des-Fossés offre de nombreuses îles. Certaines d'entre-elles, non habitées, sont classées. L'île Fanac est habitée et presque intégralement classée. Ce dernier site classé est complété de deux sites inscrits pour compléter l'ensemble de l'île.

Site classé du Camping Marvilla Parks (Champigny-sur-Marne)

Les terrains sur lesquels prennent place le camping « Marvilla Parks » sont classés. Le périmètre du site va de la Marne au nord et au-delà des voies de l'A4 au sud.

Site classé du Parc Watteau (Nogent-sur-Marne)

L'ensemble compris entre la Marne et la rue Charles VII à Nogent-sur-Marne, incluant les équipements sportifs, le parc Watteau et la maison nationale des artistes, est classé.

d. Sites inscrits

Site inscrit de l'Abbaye de Saint-Maur

L'ancienne abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, le parc attenant, l'église Saint-Nicolas constituent un site inscrit. Le périmètre du site inclus également les éléments bâtis jusqu'à la Marne.

Site inscrit des franges du bois de Vincennes

Le site classé du bois de Vincennes est doublé d'un site inscrit sur ces bordures. Ce site comprend l'ensemble de villas bordant le bois de Vincennes sur les communes de Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Saint-Maurice et

Charenton-le-Pont. À Vincennes, le centre historique est également concerné. À Saint-Mandé, l'hôpital militaire Bégin est aussi concerné. À Saint-Maurice, l'hôpital national est concerné. À Charenton-le-Pont, le centre-ville historique est concerné.

Site inscrit des bords de Marne à Saint-Maurice et Maisons-Alfort

Les berges de Marne de Maisons-Alfort et de Saint-Maurice sont inscrites du pont ferroviaire jusqu'à l'île des Corbeaux. L'île de Charentonneau est incluse dans le périmètre.

3. Les 6 entités paysagères et leurs enjeux

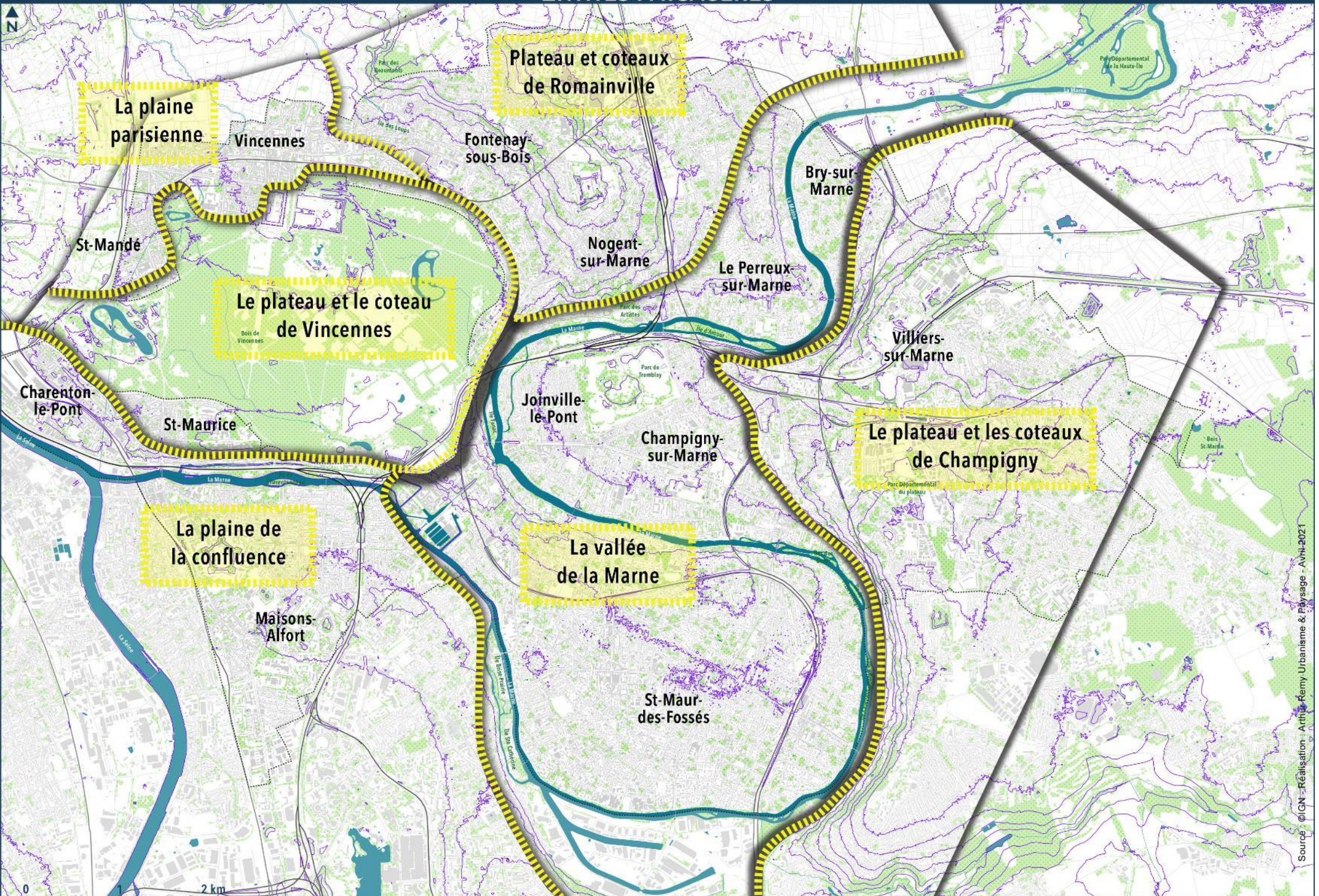
La taille du territoire de Paris Est Marne&Bois ne permet pas de distinguer des unités paysagères, dans le sens d'un morceau de territoire aux ambiances homogènes. En cela, le territoire semble appartenir à une même unité paysagère aux ambiances et aux éléments homogènes.

Pour autant, des entités paysagères peuvent être définies. Ces entités reposent sur une définition moins stricte que l'unité paysagère ; il s'agit d'un ensemble de perceptions et de caractéristiques communes, des motifs paysagers. Les enjeux sont présentés par entité.

La carte ci-après localise la limite des entités paysagères. Ces limites sont le fruit du croisement de plusieurs critères : géographique et présence du relief, ambiances principales et dominantes, vues et ouvertures sur le lointain, etc.

Ces entités sont présentées ci-après par un schéma en vue d'oiseau. Ce schéma n'a pas vocation à reprendre l'ensemble des caractéristiques de l'entité mais à distinguer ce qui est propre à chaque entité. Motifs principaux et enjeux de l'entité complètent la présentation.

ENTITÉS PAYSAGÈRES



La plaine
parisienne

Plateau et coteaux
de Romainville

Le plateau et le coteau
de Vincennes

La plaine de
la confluence

La vallée
de la Marne

Le plateau et les coteaux
de Champigny

Vincennes

Fontenay-
sous-Bois

Nogent-
sur-Marne

Le Perreux-
sur-Marne

Bry-sur-
Marne

Villiers-
sur-Marne

St-Mandé

Charenton-
le-Pont

St-Maurice

Joinville-
le-Pont

Champigny-
sur-Marne

St-Maur-
des-Fossés

Maisons-
Alfort

0 1 2 km

La plaine parisienne

Motifs paysagers principaux de l'entité :

- Urbanisme parisien incarné dans les espaces publics comme les espaces bâtis : des hauteurs bâties, des grandes avenues.
- Entité fermée par le bois de Vincennes et le périphérique, qui sont des éléments qui tiennent l'entité.
- Peu de vues vers l'extérieur, une entité paysagère en vase clos.

Enjeux principaux de l'entité :

- Préserver le cadre bâti de qualité qui garantit l'expression d'un paysage spécifique, continuité parisienne dans le territoire de Paris Est Marne&Bois.
- Qualifier les transitions entre l'entité paysagère et ses limites (boulevard périphérique et bois de Vincennes), entre l'entité paysagère et les entités périphériques.
- Engager une transition écologique respectueuse des formes patrimoniales spécifiques de l'entité.
- Accroître la lisibilité des points de repère au sein de l'entité.

Photos des ambiances de l'entité :



Plaine parisienne

Des îlots, denses,
peu végétalisés aux
caractéristiques et à
l'image héritées de Paris

Bois de Vincennes :
ses franges boisées
constituent une
fermeture à l'entité

Centre-ville de Vincennes
incarné par des points de
repère tel que la mairie
ou la gare RER

Quelques
alignements d'arbres
agrémentent
l'espace public

Une géographie plane
et peu de vues vers
l'extérieur. les avenues
et rues guident l'oeil

Château de Vincennes
& Ste-Chapelle : un
point de repère dans
l'entité



Le plateau et le coteau de Vincennes

Motifs paysagers principaux de l'entité :

- Le bois de Vincennes organise, via le coteau de Gravelle, un front boisé perceptible en de nombreux points du territoire de Paris Est Marne&Bois
- Les franges du bois sont habitées par un bâti de portée patrimoniale accompagné de végétal
- Peu de vues vers l'extérieur depuis les franges du bois (hormis quelques exceptions à la faveur d'une percée du boisement)
- Un sentiment d'intériorité

Enjeux principaux de l'entité :

- Préserver les franges habitées du bois de Vincennes offrant un ourlet boisé observable depuis les autres entités paysagères du territoire de Paris Est Marne&Bois
- Assurer la dilution des ambiances boisées du bois de Vincennes dans l'urbain

Photos des ambiances de l'entité :



Plateau et Coteau de Vincennes

La plateau de Vincennes s'achève en un coteau boisé perceptible depuis d'autres parties de PEMB.

Le bois de Vincennes s'installe sur un plateau offrant peu de points de vue vers PEMB.

Les formes urbaines s'accrochent au coteau pour profiter de la vue sur la Marne.

Les ambiances boisées du bois de Vincennes se diluent progressivement dans l'urbanisation. Accompagnées d'un bâti spécifique, elles offrent une ambiance de parc habité patrimonial, dialoguant peu avec l'extérieur.



La plaine de la confluence

Motifs paysagers principaux de l'entité :

- Une entité marquée par la confluence entre la Seine et la Marne
- La présence des grandes infrastructures routières et ferroviaires marque une intensification le long de la Marne
- Quelques vues émergent vers la Bibliothèque National de France
- Une gradation ouest-est identifiant le basculement vers Paris : du pavillonnaire à plus de prises de hauteur, de la vallée de la Marne à la vallée de la Seine

Enjeux principaux de l'entité :

- Rendre la confluence Seine / Marne à des modes de découverte apaisés du paysage
- Garantir une meilleure lisibilité de la Marne depuis la ville
- Maintenir les ambiances spécifiques des quartiers pavillonnaires en lien avec la Marne
- Permettre aux points de repère de se lire dans le tissu urbain et paysager

Photos des ambiances de l'entité :



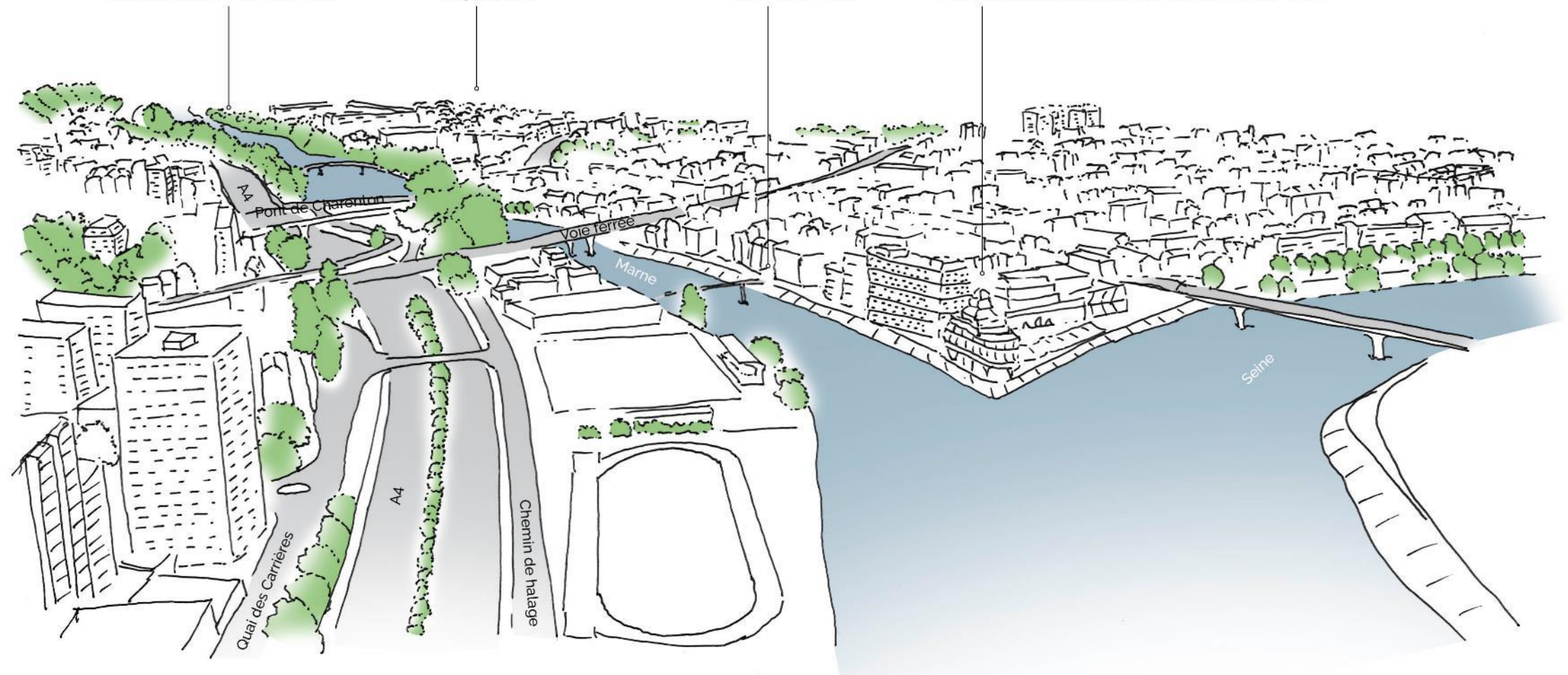
Plaine de la Confluence

Les berges de Marne sont très arborées et offrent une ambiance naturelle, malgré le passage d'infrastructures routières.

Le quartier de Charentonneau se distingue par un habitat pavillonnaire, tramé et végétalisé.

Peu de porosité entre Marne et ville malgré la présence de passerelle.

Flanquées au nord par le coteau de Vincennes, Seine et Marne sillonnent la plaine pour confluer. Cet événement est marqué par l'hôtel Chinagora. Il est appréciable depuis les équipements sportifs de Charenton-le-Pont.



Plateau & coteaux de Romainville

Motifs paysagers principaux de l'entité :

- Des vues et des perceptions magistrales sur l'extérieur du territoire (vers Paris, vers le plateau de Champigny, vers le bois de Vincennes)
- Une géographie puissante de pente
- Une organisation urbaine qui tient compte de l'organisation du coteau
- Une configuration géographique de butte, qui ne permet pas l'expression d'un vrai plateau

Enjeux principaux de l'entité :

- Préserver une trame urbaine en lien avec la pente et offrant des ouvertures sur le paysage
- Permettre la transition écologique du tissu bâti tout en préservant ses qualités patrimoniales et paysagères

Photos des ambiances de l'entité :



Plateau & coteaux de Romainville

Le tissu pavillonnaire est installé avec logique dans la pente via le dessin de son parcellaire.

La puissance de la géographie se lit dans le paysage grâce à une organisation du tissu urbain qui génère des cônes de vue sur l'extérieur de l'entité.

Les coeurs d'îlots sont densément végétalisés. Ils contribuent aux ambiances de l'entité.

Des immeubles collectifs de grandes hauteurs sont présents le long des axes structurants. Ils apportent une diversité aux ambiances de l'entité.



La vallée de la Marne

Motifs paysagers principaux de l'entité :

- Une entité organisée par la Marne et son silonnement, bordée par des coteaux plus ou moins forts
- Un tissu bâti majoritairement pavillonnaire caractérisé par peu de prise de hauteur et une place importante du végétal
- La Marne produit des îles, certaines sont habitées
- Une valeur d'usages et de patrimoine pour les habitants

Enjeux principaux de l'entité :

- Valoriser les berges de Marne comme des lieux spécifiques dans l'intercommunalité
- Être vigilant quant au bon fonctionnement écologique de la rivière, une nouvelle ressource paysagère
- Garantir une évolution des formes urbaines tout en préservant les caractéristiques spécifiques du pavillonnaire de la vallée de la Marne : faible hauteur, trame végétale et arborée, trame de jardins etc.
- Offrir de meilleures conditions de lisibilité des points de repère
- Préserver le patrimoine bâti spécifique de la vallée de la Marne

Photos des ambiances de l'entité :



Vallée de la Marne

Les alignements d'arbres viennent souligner les axes structurants

La vallée de la Marne est occupée majoritairement par un tissu pavillonnaire d'où est peu lisible la Marne.

Le complexe sportif en fond de vallée garantit une diversité d'usages au sein de la vallée, en complément des cheminements le long des berges

Les îles aux Loups et du Moulin resserrent la vision qui est plus proche, moins ouverte. Bien qu'habitées, elles apportent une ambiance plus naturelle à la Marne.

Le coteau de Bry-sur-Marne flanque la Marne et conduit sa divagation. Il est une frontière, malgré quelques escaliers, support de vues sur la Marne.



Plateau & coteaux de Champigny

Motifs paysagers principaux de l'entité :

- Deux ambiances au sein de l'entité : plateau et coteau plus ou moins ouverts
- Le plateau offre son basculement par une forme d'intimité
- Quelques rares vues sur l'extérieur sont disponibles depuis les coteaux, mais un coteau très visible depuis l'extérieur du territoire
- Une organisation urbaine qui tient compte de l'organisation du coteau parallèle aux courbes de niveau
- Le front boisé du Bois Saint-Martin vient clore les perceptions du plateau
- Une lecture géographique complexe de l'entité

Enjeux principaux de l'entité :

- Affirmer l'entité paysagère comme un espace de rencontre entre vallée de la Marne et plateau de Brie
- Mieux mettre en évidence les perspectives paysagères depuis le coteau ou le plateau
- Faire des coteaux un espace sensible pour le développement urbain
- Accompagner la diversification des formes urbaines par une meilleure prise en compte des spécificités de l'entité paysagère
- Identifier des éléments de compréhension géographique de l'entité

Photos des ambiances de l'entité :



Plateau & coteaux de Champigny

Le bois St-Martin vient clore le plateau. Il est peu perceptible du fait du peu de porosité avec la ville.

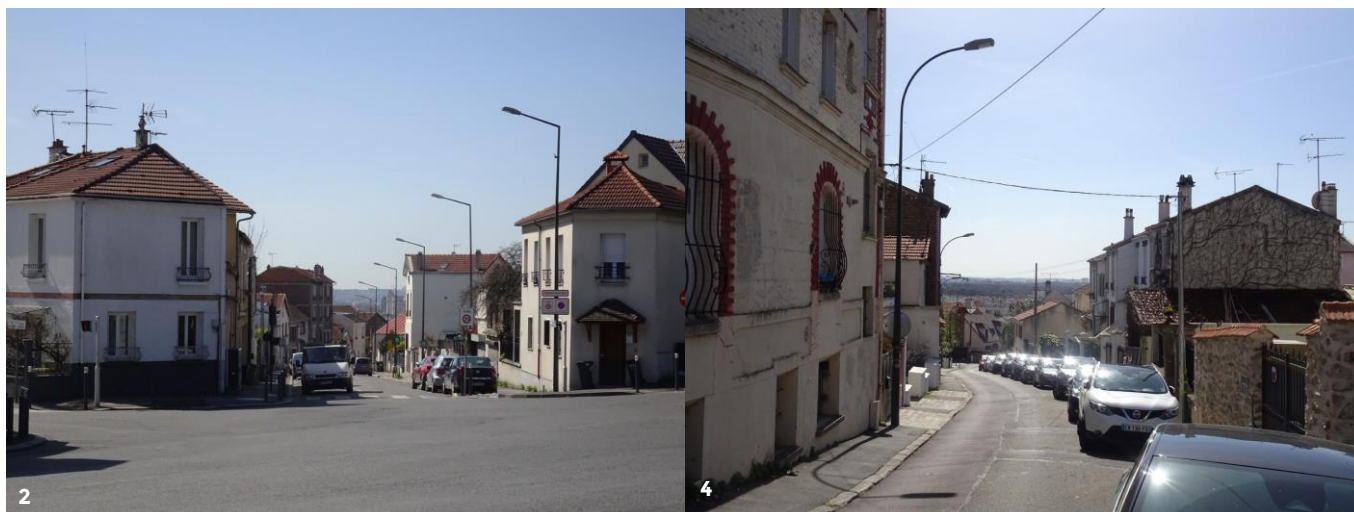
Le plateau entretient peu de relation avec les franges de l'entité. Il s'y développe une forte intimité avec peu de points de repère. L'homogénéité du paysage rend complexe le repérage dans l'espace.

Les alignements d'arbres soulignent certains axes de l'entité.

Le tissu pavillonnaire est bien végétalisé en coeur d'îlot. Mais il n'aborde pas un langage spécifique propre à l'entité paysagère.



4. Les points de vue depuis le territoire



1. Vue sur la Marne depuis le 33, Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny à Saint-Maurice

2. Vue sur Paris et le bois de Vincennes depuis le 105, rue André Laurent à Fontenay-sous-Bois

3. Vue sur la Tour Eiffel depuis l'Av. de Paris à Vincennes

4. Localisation non disponible



5. Vue sur la Tour Montparnasse, depuis l' Av. Parmentier à Fontenay-sous-Bois

6. Vue sur le parc des Coteaux d'Avron depuis 9 rue Émile Zola à Fontenay-sous-Bois

7. Vue sur le bois de Vincennes et ses franges habitées depuis la rue des Rosettes à Fontenay-sous-Bois

8. Vue sur la Marne et les coteaux de Chennevières, Champigny en arrière-plan depuis la rue de l'Armistice à Nogent-sur-Marne



9. Vue sur le bois de Vincennes et ses franges habitées depuis la rue des rosettes à Fontenay-sous-Bois

10. Vue depuis le parc de la Sous-Préfecture sur la Marne et les coteaux de Chennevières, Champigny en arrière-plan

11. Vue sur la vallée de la Marne depuis la rue Bauyn-de-Perreuse à Nogent-sur-Marne



13. Vue fugace sur les coteaux de Bry-sur-Marne depuis le 29, rue Charles 7 à Nogent-sur-Marne

14. Vue sur la boucle de St-Maur, potentiellement sur les coteaux de Chennevières depuis le bas du Parc Départemental du Plateau à Champigny-sur-Marne

15. Localisation non disponible

16. Vue sur Le-Perreux et Neuilly-Plaisance et les coteaux d'Avron en arrière-plan depuis le 155 bd de Strasbourg à Nogent-sur-Marne



17.

18.



19.

17. Vue sur la Tour Eiffel, depuis le 43, rue Anatole France à Champigny-sur-Marne

18. Vue sur la boucle de St-Maur, depuis le 11 rue du Parc de la Montagne à Champigny-sur-Marne

19. Vue à 180° de Paris jusqu'au coteau de Champigny en passant par le bois de Vincennes depuis l'écoparc des carrières à Fontenay-sous-Bois